

Section du Cher

«L'avenir il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible » (A. de SAINT EXUPERY)

CAPL n°2 du 19 juillet 2013

La CAPL n°2 de ce jour concernait le mouvement de mutation au 1^{er} septembre.2013 de la Filière Fiscale.

La Direction a présenté son projet tel qu'il avait été diffusé sur Ulysse, à savoir :

Nombre d'agents	Affectation locale
1	SIP BOURGES SUD – Fiscalité immobilière
1	SIP BOURGES SUD
1	SIP BOURGES SUD- Relations Publiques
1	SIE BOURGES SUD
1	SIE BOURGES SUD
1	SPF BOURGES
1	SIE SAINT AMAND
1	SIE SANCERRE

FO s'est abstenu lors du vote considérant que trop de postes restent vacants à l'issue du mouvement.

VOTES	POUR	CONTRE	ABSENTION
SOLIDAIRES			X
CGT			X
SNAFIP			X
FO DGFIP 18			X
Direction	X		

La Direction a ensuite présenté l'affectation des ALD (à la Disposition de la Direction) en indiquant qu'elle détachait un agent du SIP BOURGES SUD au CDIF :

NOM	Cat.	Zone géographique de l'ALD					Affectation
		Cher	Bourges	Vierzon	Sancerre	Saint-Amand	
Les noms n'apparaissent pas conformément à la réglementation pour une diffusion sur intranet/internet	B		1				Direction - Pôle gestion fiscalité
	B		1				Direction pôle PPR
	B		1				SIP Bourges Sud
	B		1				Direction - PPR
	B		1				CDIF - PTGC Bourges
	B			1			SIP Vierzon
	B	1					Direction - Pôle gestion fiscalité
	B	1					SIP Bourges Sud
	B	1					SIE Bourges sud

Vos représentants FO ont fait part à la Direction de leur étonnement concernant le nombre important d'ALD dans le département, soit 9 en catégorie B alors que les agents préféreraient plutôt une affectation définitive sur un service.

De plus ces affectations en ALD ne sont pas soumises à l'avis de la CAPL.

La vraie solution serait de doter le département des effectifs permettant le fonctionnement correct des services.

D'autre part, nous avons signalé à la Direction locale que l'information donnée par le Directeur Général lors du chat nous semble erronée.

En effet, les agents auront le choix des filières fiscale ou gestion publique dès 2014 et non 2015, à moins que le Directeur n'ait anticipé une modification des règles de gestion dont il a oublié de nous faire part !

Vos représentants **FO** en CAPL n°2, Franck JANSONNIE et Isabelle GAUGUET



Pensez à visiter
notre site départemental

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/018/>

et National

<http://www.fo-dgfip.fr/>

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ **66 %** de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

Bulletin à retourner à la section FO DGFIP du Cher place ste Catherine 18000 BOURGES

N'hésitez pas à contacter vos élus FO-DGFIP